



COMPTE RENDU DES DECISIONS ET DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2019

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 novembre 2019 relative à une subvention d'investissement exceptionnelle de CHF 800'000.- pour des équipements scéniques mobiles en faveur de la Nouvelle Comédie prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal.
- ✓ **Voté**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, les conclusions du rapport de la Commission des sports concernant l'attribution de CHF 66'450.- aux clubs sportifs, au titre de subvention au mouvement Junior 2018/2019.
- ✓ **Voté**, par seize voix « pour » et une abstention, le rapport de la Commission des affaires sociales concernant les subventions aux associations selon le budget 2019.
- ✓ **Voté**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, les conclusions du rapport de la Commission Environnement et Développement durable sur l'évaluation du développement durable 2018-2019.
- ✓ **Pris**, à l'unanimité des membres présents, soit 17 voix « pour », une délibération décidant :
 1. D'approuver les modifications suivantes des statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) du 24 août 1994 (PA 103.01) : *Se rapporter au procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal pour la publication « in extenso » des statuts du GIAP*
 2. De subordonner cette délibération à l'acceptation de délibérations similaires prises par deux tiers des communes membres du groupement.
 3. De fixer l'entrée en vigueur de ces modifications au lendemain de leur approbation par le département compétent.
- ✓ **Pris**, à l'unanimité des membres présents, soit 17 voix « pour », une délibération décidant :
 1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2019 d'un montant total de 1'000'000 CHF sur les investissements suivants :

- Compte 3410.001.14000.00		
Terrain et patinoire synthétiques	300'000 CHF	
Total à charge de la rubrique 34.383 du compte de résultat		300'000 CHF

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

- Compte 6150.019.14010.00 Aménagement Chemin du Relai	100'000 CHF
- Compte 6150.028.14010.00 Zone 20 et aménagement de 4 places dans le village Perly	600'000 CHF
Total à charge de la rubrique 61.383 du compte de résultat	700'000 CHF

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2019 sous les rubriques 34.383 pour un montant de 300'000 CHF et 61.383 pour un montant de 700'000 CHF.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de 1'000'000 CHF.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

SEULE LA VERSION INTEGRALE DU PROCES-VERBAL FAIT FOI